

décide:

**Art. 1**

La réalisation des démonstrateurs à l'échelle du canton dans le cadre du projet Energypolis est autorisée pour un montant total de 5'000'000 de francs.

**Art. 2**

Le financement est assuré par un prélèvement sur le fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXI<sup>e</sup> siècle conformément à la décision du 12 septembre 2013 relative au crédit cadre en faveur de la création d'un Campus universitaire à Sion.

**Art. 3**

Le Conseil d'Etat, par le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, en collaboration avec les autres départements, est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Art. 4**

La présente décision n'est pas soumise au référendum facultatif.

Ainsi décidé en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 septembre 2015.

Le président du Grand Conseil: **Nicolas Voide**  
Le chef du Service parlementaire: **Claude Bumann**

## Décision concernant la vente de la part revenant au canton de la parcelle n° 332 sise à Coppet, provenant d'une succession sans héritier

du 8 septembre 2015

### Le Grand Conseil du canton du Valais

vu l'article 41 chiffre 3 de la Constitution cantonale;  
vu les articles 29 et 31 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980;  
sur la proposition du Conseil d'Etat,

décide:

**Article unique**

<sup>1</sup>Le Conseil d'Etat est autorisé à vendre la part revenant à l'Etat du Valais de la parcelle n° 332, pré-champ 2'536 m<sup>2</sup>, habitation 160 m<sup>2</sup>, sise au lieu dit Au Carroz/La Garrettaz, à Coppet, provenant d'une succession sans héritier.

<sup>2</sup>Le Conseil d'Etat, par le Département des finances et des institutions, est chargé de l'application de la présente décision, en collaboration avec la commune de dernier domicile du défunt.

Ainsi décidé en séance du Grand Conseil, à Sion, le 8 septembre 2015.

Le président du Grand Conseil: **Nicolas Voide**  
Le chef du Service parlementaire: **Claude Bumann**

## Directive sur la politique cantonale en matière de reconversion et de modernisation des cultures de fruits et légumes du Valais

Le Chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

VU:

- La loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr)
- La loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007 (LeADR)
- Sur proposition du Service cantonal de l'agriculture

arrête:

**Article 1 Abrogation**

La présente directive est abrogée.

**Article 2 Entrée en vigueur**

Cette abrogation entre en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le Chef du Département de l'économie,  
de l'énergie et du territoire:  
**Jean-Michel Cina**

Sion, le 30 septembre 2015

## Publication d'adjudication (Art. 34 Omp)

Objet/étendue du marché: Route 342 Champéry – Bif. Planachaux -  
Col de Cou  
Tronçon: Champéry – Le Voland  
Passage du torrent de Ponderesse – Travaux  
de génie civil.  
Adjudicataire: Charles Gasser S.A., Vouvry  
Type de procédure: ouverte  
Prix de l'offre retenue: Fr. 279 577.30  
Date de l'adjudication: 23.09.2015  
Adjudicateur: Etat du Valais, 1951 Sion

Objet/étendue du marché: Transformation des Arsenaux à Sion  
pour les besoins de la Médiathèque Valais  
et des archives de l'Etat  
CFC 909.1 - Tables  
Adjudicataire: Interoffice Valais S.A., Sion  
Type de procédure: sur invitation  
Prix de l'offre retenue: Fr. 60 000.-  
Date de l'adjudication: 14.09.2015  
Adjudicateur: Etat du Valais, 1951 Sion

Objet/étendue du marché: Transformation des Arsenaux à Sion  
pour les besoins de la Médiathèque Valais  
et des archives de l'Etat  
CFC 909.2 - Chaises  
Adjudicataire: Anthamatten Meubles S.A., Vétroz  
Type de procédure: sur invitation  
Prix de l'offre retenue: Fr. 90 000.-  
Date de l'adjudication: 14.09.2015  
Adjudicateur: Etat du Valais, 1951 Sion

Objet/étendue du marché: Acquisition et mise en œuvre d'un logiciel  
de gestion des collections muséales pour  
la réinformatisation des Musées cantonaux  
du Valais  
Adjudicataire: Zetcom Prestations Informatiques S.A., Berne  
Type de procédure: ouverte  
Prix de l'offre retenue: Fr. 286 470.-  
Date de l'adjudication: 30.09.2015  
Adjudicateur: Etat du Valais, 1951 Sion

Objet/étendue du marché: fourniture de 16 groupes de secours  
mobiles pour secourir une partie des  
stations émettrices du réseau de  
radiocommunication POLYCOM  
Adjudicataire: VISA Technologies S.A., Saxon  
Type de procédure: sur invitation  
Prix de l'offre retenue: Fr. 259 182.75  
Date de l'adjudication: 30.09.2015  
Adjudicateur: Etat du Valais, 1951 Sion

Objet/étendue du marché: Route 318 Val-d'Illiez – Les Crossets  
Tronçon: Nola – Les Crossets  
Travaux d'urgence – Intempéries Mai  
2015: Construction d'un caisson en bois  
Raymond Rithner S.A., Monthey  
gré à gré exceptionnel  
Adjudicataire: Raymond Rithner S.A., Monthey  
Type de procédure: gré à gré exceptionnel  
Prix de l'offre retenue: Fr. 850 000.-  
Date de l'adjudication: 23.09.2015  
Adjudicateur: Etat du Valais, 1951 Sion

Sion, le 6 octobre 2015

La chancellerie d'Etat

### Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, le Service de l'industrie, du commerce et du travail porte à la connaissance du public que la société Prim'frais Valais SA, à Saxon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation pour le commerce de détail de boissons alcoolisées au sens de ladite loi.

Adresse du point de vente: Verbier, place Centrale 14

Enseigne du point de vente: 13\* Pam Valais

Prestations: vente à l'emporter et livraison de boissons fermentées et distillées  
Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les déposer par écrit auprès du Service de l'industrie, du commerce et du travail, dans les trente jours dès la présente publication.

Sion, le 9 octobre 2015

Service de l'industrie,  
du commerce et du travail